

SCRIPTA

Numéro Scripta : 8872

Auteur(s) : Payen de Couesme [chevalier]

Bénéficiaire(s) : Neufchâtel-en-Saosnois, Notre-Dame de Perseigne (abbaye)

Genre d'acte : charte

Authenticité : non suspect

Datation : 1283, avril

Action juridique : autre

Langue du texte : ancien français

Analyse

Payen de Couesme, chevalier, reconnaît devoir payer à l'abbaye de Perseigne 18 sous sur ses cens de Rouessé[-Fontaine] par an.

Tableau de la tradition

Éditions principales

a. Fleury Gabriel, *Cartulaire de l'Abbaye cistercienne de Perseigne*, Mamers, Fleury et Dangin, 1880, n° CCCLII, p. 197.

Dissertation critique

Avril 1283 (ou 1284) : Pâques tombe le 18 avril en 1283 et le 9 avril en 1284.

Texte d'après a

A tous — Payen de Coymes chevalier suy tenu rendre a labé et couvent de Perseigne chescun an de rente 18 s. sur mes cens de Roysse. 1283 ou mayes davril.